

Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke

Procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration de la régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke tenue le 22 septembre 2016 à 13h30 au centre administratif de la Régie, située au 107, chemin Maine Central à Bury.

Présence :

- Mme Hélène Dauphinais, déléguée Ville de Sherbrooke
- M. David Price, délégué Ville de Sherbrooke
- Mme Kathleen Gélinas, déléguée Ville de Sherbrooke
- M. Robert Roy, délégué MRC du Haut-Saint-François
- M. Walter Dougherty, délégué MRC du Haut-Saint-François

Personnes ressources :

- M. René Allaire, directeur général adjoint Ville de Sherbrooke
- M. Denis Gélinas, directeur des projets majeurs, Ville de Sherbrooke
- M. Claude Brochu, directeur général de Valoris
- Mme Odile Goulet, directrice générale adjointe de Valoris
- Mme Geneviève Morin, secrétaire de Valoris

1) Ouverture de la séance ;

La présidente Mme Hélène Dauphinais déclare la séance ouverte.

2) Adoption de l'avis de convocation ;

L'avis de convocation a été transmis en main propre à chaque délégué.

3) Adoption de l'ordre du jour ;

Résolution 2016-09-22-0487

Proposé et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que modifié :

- 1) Ouverture de la séance ;
- 2) Adoption de l'avis de convocation ;
- 3) Adoption de l'ordre du jour ;
- 4) Procès-verbal ;
 - a) Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 25 août 2016 (document joint) ;
 - b) Suivi du procès-verbal ;
- 5) Période de questions ;
- 6) Finance ;
 - a) Suivi budgétaire au 31 août 2016 (document remis sur place) ;
 - b) Suivi règlement no 17 ;
 - c) Convention d'amendement no 5, BMO financement temporaire ;

- 7) Centre de tri ;
 - a) Suivi du dossier ;
- 8) Traitement des eaux du LES – problématique de toxicité – investissement requis ;
 - a) Appel d’offres 2016-04 – L’agrandissement du bassin d’accumulation de lixiviat ;
 - i) Résultats de l’appel d’offres (document remis sur place) ;
 - ii) Octroi du contrat ;
- 9) Opérations ;
 - a) Tonnage (document joint) ;
- 10) Ressources humaines :
 - a) Retraite directeur général ;
- 11) Affaires nouvelles ;
- 12) Date de la prochaine réunion :
Spéciale : 4 octobre 2016 ;
Régulière : 27 octobre 2016 ;
- 13) Levée de l’assemblée.

Adopté

4) Procès-verbal ;

a) Adoption du procès-verbal du conseil d’administration du 25 août 2016 (document joint);

Résolution 2016-09-22-0488

Proposé et résolu unanimement d’adopter le procès-verbal du conseil d’administration du 25 août 2016.

Adopté

b) Suivi du procès-verbal ;

Aucun suivi.

5) Période de questions ;

Aucune question.

6) Finance ;

a) Suivi budgétaire au 31 août 2016 (document remis sur place) ;

M. Claude Brochu explique les résultats du suivi budgétaire au 31 août 2016.

b) Suivi règlement numéro 17 ;

Attendu que :

- la Régie a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l’eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);
- la Régie doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière.

Résolution 2016-09-22-0490

Proposé et résolu unanimement que

- la Régie s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle;

- la Régie s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTU;
- la Régie s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;
- la Régie s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;
- la Régie s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;
- le conseil d'administration de la Régie autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTU.

Adopté

Résolution 2016-09-22-0489

Proposé et résolu unanimement d'autoriser M. Yves Gagnon à présenter la demande d'aide financière FEPTU au gouvernement.

Adopté

c) Convention d'amendement no 5, BMO financement temporaire ;

M. Brochu explique que Valoris n'a pas atteint le maximum de dépenses admissibles pour la Fédération Canadienne des Municipalités. Si nous demandons le décaissement immédiat du prêt de la FCM, il sera fait proportionnellement au montant des dépenses réalisées et nous ne pouvons faire plus d'une demande. Par conséquent, le conseil d'administration de Valoris a décidé de prolonger le financement temporaire avec BMO jusqu'au 31 décembre 2016. Ceci afin d'atteindre le maximum de dépenses admissibles.

Résolution 2016-09-22-0491

Proposé et résolu unanimement d'autoriser la présidente, Mme Hélène Dauphinais, et le secrétaire trésorier, M. Claude Brochu, à signer la convention d'amendement no 5 afin de prolonger le financement temporaire avec BMO jusqu'au 31 décembre 2016.

Adopté

7) Centre de tri ;

a) Suivi du dossier ;

Le dossier suit son cours et Valoris attend les recommandations des professionnels.

8) Traitement des eaux du LES – problématique de toxicité – investissement requis ;

a) Appel d'offres 2016-04 – L'agrandissement du bassin d'accumulation de lixiviat ;

i) Résultats de l'appel d'offres (document remis sur place) ;

L'ouverture des soumissions pour l'appel d'offre (AO no 2016-04) pour l'agrandissement du bassin d'accumulation du lixiviat du LES a été fait le 19 septembre 2016. Neuf soumissions ont été reçues et après analyse la recommandation est d'accepté le plus bas soumissionnaire.

ii) Octroi du contrat ;

Résolution 2016-09-22-0492

Proposé et résolu unanimement que le contrat pour l'agrandissement du bassin d'accumulation du LES soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit à la firme Germain Lapalme et Fils au montant de 195 205,19 \$ plus taxes et ce, conditionnellement à l'obtention de la garantie financière de la part de GSI (Englobe) pour acquitter les travaux, à l'obtention du règlement d'emprunt pour financer les travaux et l'obtention du certificat d'autorisation pour effectuer les travaux. Il est également résolu que Monsieur Claude Brochu ou Madame Odile Goulet soient autorisés à signer tout document officiel en lien avec ce projet.

Adopté

9) Opérations ;

a) Tonnage (document joint) ;

Le tonnage de janvier à août 2016 est de 46 309.756 tonnes comparativement à celui de 2015, pour la même période, qui est de 54 566.735 tonnes.

10) Ressources humaines ;

a) Retraite directeur général ;

Mme Dauphinais mentionne avoir reçu la lettre de M. Claude Brochu, directeur général de Valoris, à l'effet que celui-ci met fin à son contrat de travail au 31 décembre 2016. Ladite lettre est déposée.

11) Affaires nouvelles ;

Aucun point.

12) Date de la prochaine réunion ;

Spéciale : 4 octobre 2016 ; atelier de travail 12h30 et réunion à 15h00
Régulière : 27 octobre 2016.

13) Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 14h05.

Mme Hélène Dauphinais, présidente

M. Claude Brochu, secrétaire-trésorier